Image not found or type unknown

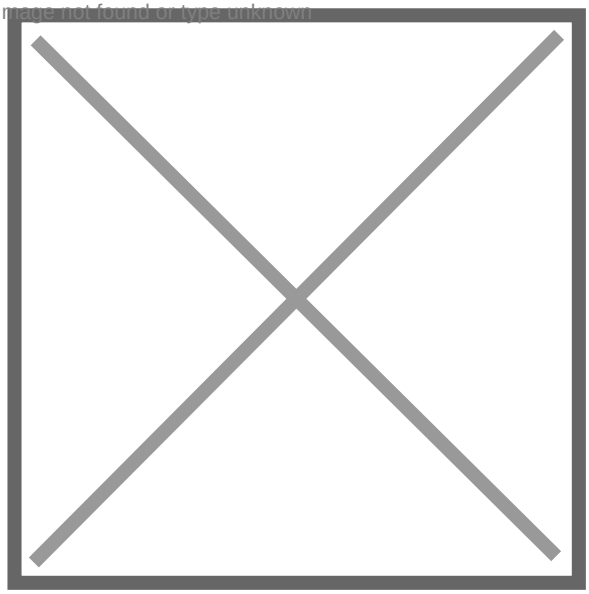

Cours servais , concours de formation par correspondance

Par **siiada**, le **24/10/2017** à **17:27**

Bonsoir ,je me suis inscrite au cours servais le 28 juin 2017 la formation dois durer 24 mois et sur l'espace élève je vois jusqu'au juin 2019.
Suite a des problèmes financier de mes parents je ne pouvais pas payer le mois de juillet et août , ils m'ont réclamer 272.20 euros alors que pour moi je devais payer par mon calcul 180.40 euros chose que j'ai trouver bizarre
Puis ils me redemande de payer 91.20 euros moi de septembre et une autre personne me dit que c'est 180 euros [smile17] donc j'ai payer 91.20 euros mois de septembre tout sa sous menace de huissiers alors que je leurs est bien dit que j'avais des problèmes d'argent .
AU début je voulais vraiment poursuivre cette formation et les problèmes de mes parents sont arrivés après ,je ne savais même pas qu'on pouvais annuler le contrat avant trois mois , ils ne m'ont pas retourner le contrat signer .
Je voudrais mettre un terme a tout sa pour pouvoir poursuivre mes études en droit ,je ne sais pas si je suis en faute mais je voudrais avoir votre avis et aide .
merci de bien vouloir m'aider[smile25]
ils refusent de comprendre que mes parents ne peuvent plus et que c'est moi qui paie avec ma bourse et que celle-ci vient tard , je voulais mettre mon dossier au moins en attente mais ils disent non; enfaite plusieurs personnes me disent des choses differentes et je ne comprend vraiment rien.

Par **morobar**, le **24/10/2017** à **18:09**

Bonjour,

Pourquoi un concours de formation en matière de titre ?
Vous devriez commencer par lire ici les 10000 sujets identiques au vôtre et en tirer vos conclusions.
Cela fera un excellent problème de droit.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés